



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 68514

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en place du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles, institué par la loi Perben II. Elle lui indique que cette mesure implique une modification du code de procédure pénale notamment en ce qui concerne le casier judiciaire. Dès lors elle souhaite connaître les conditions d'inscription des délinquants sexuels dans ce fichier et le type d'informations qu'il contiendra.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68514

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6390